



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 462-24-01

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec, avis vous est donné que le Règlement 462-24-01 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été adopté lors de la séance du conseil du 19 août 2024 et est mis en vigueur le 23 octobre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 23 octobre 2024.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 23 octobre 2024.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière